



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 avril 2012
(OR. en)**

**Dossier interinstitutionnel:
2011/0249 (NLE)**

**14764/11
ADD 13**

**WTO 329
AMLAT 84
SERVICES 96
COMER 193**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
85		CHAPITRE 85 - MACHINES, APPAREILS ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS		
8501		Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes:		
8501 10		- Moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W:		
8501 10 10		-- Moteurs synchrones d'une puissance n'excédant pas 18 W	4,7	0
		-- autres:		
8501 10 91		-- - Moteurs universels	2,7	0
8501 10 93		-- - Moteurs à courant alternatif	2,7	0
8501 10 99		-- - Moteurs à courant continu	2,7	0
8501 20 00		- Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W	2,7	0
		- autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu:		
8501 31 00		-- d'une puissance n'excédant pas 750 W	2,7	0
8501 32		-- d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW:		
8501 32 20		-- - d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 7,5 kW	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8501 32 80		- - - d'une puissance excédant 7,5 kW mais n'excédant pas 75 kW	2,7	0
8501 33 00		- - d'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	2,7	0
8501 34		- - d'une puissance excédant 375 kW :		
8501 34 50		- - - Moteurs de traction	2,7	0
		- - - autres, d'une puissance :		
8501 34 92		- - - - excédant 375 kW mais n'excédant pas 750 kW	2,7	0
8501 34 98		- - - - excédant 750 kW	2,7	0
8501 40		- autres moteurs à courant alternatif, monophasés :		
8501 40 20		- - d'une puissance n'excédant pas 750 W	2,7	0
8501 40 80		- - d'une puissance excédant 750 W	2,7	0
		- autres moteurs à courant alternatif, polyphasés :		
8501 51 00		- - d'une puissance n'excédant pas 750 W	2,7	0
8501 52		- - d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW :		
8501 52 20		- - - d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 7,5 kW	2,7	0
8501 52 30		- - - d'une puissance excédant 7,5 kW mais n'excédant pas 37 kW	2,7	0
8501 52 90		- - - d'une puissance excédant 37 kW mais n'excédant pas 75 kW	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8501 53		-- d'une puissance excédant 75 kW :		
8501 53 50		--- Moteurs de traction	2,7	0
		--- autres, d'une puissance:		
8501 53 81		---- excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	2,7	0
8501 53 94		---- excédant 375 kW mais n'excédant pas 750 kW	2,7	0
8501 53 99		---- excédant 750 kW	2,7	0
		- Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs):		
8501 61		-- d'une puissance n'excédant pas 75 kVA :		
8501 61 20		--- d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	2,7	0
8501 61 80		--- d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 75 kVA	2,7	0
8501 62 00		-- d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2,7	0
8501 63 00		-- d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2,7	0
8501 64 00		-- d'une puissance excédant 750 kVA	2,7	0
8502		Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques:		
		- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel):		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8502 11		-- d'une puissance n'excédant pas 75 kVA :		
8502 11 20		-- - d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	2,7	0
8502 11 80		-- - d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 75 kVA	2,7	0
8502 12 00		-- d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2,7	0
8502 13		-- d'une puissance excédant 375 kVA :		
8502 13 20		-- - d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2,7	0
8502 13 40		-- - d'une puissance excédant 750 kVA mais n'excédant pas 2 000 kVA	2,7	0
8502 13 80		-- - d'une puissance excédant 2 000 kVA	2,7	0
8502 20		- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion):		
8502 20 20		-- d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	2,7	0
8502 20 40		-- d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2,7	0
8502 20 60		-- d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2,7	0
8502 20 80		-- d'une puissance excédant 750 kVA	2,7	0
		- autres groupes électrogènes:		
8502 31 00		-- à énergie éolienne	2,7	0
8502 39		-- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8502 39 20		- - - Turbogénératrices	2,7	0
8502 39 80		- - - autres	2,7	0
8502 40 00		- Convertisseurs rotatifs électriques	2,7	0
8503 00		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n ^{os} 8501 ou 8502:		
8503 00 10		- Frettes amagnétiques	2,7	0
		- autres:		
8503 00 91		- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	2,7	0
8503 00 99		- - autres	2,7	0
8504		Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs:		
8504 10		- Ballasts pour lampes ou tubes à décharge:		
8504 10 20		- - Bobines de réactance, y compris celles avec condensateur accouplé	3,7	0
8504 10 80		- - autres	3,7	0
		- Transformateurs à diélectrique liquide:		
8504 21 00		- - d'une puissance n'excédant pas 650 kVA	3,7	0
8504 22		- - d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8504 22 10		- - - d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 1 600 kVA	3,7	0
8504 22 90		- - - d'une puissance excédant 1 600 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA	3,7	0
8504 23 00		- - d'une puissance excédant 10 000 kVA	3,7	0
		- autres transformateurs:		
8504 31		- - d'une puissance n'excédant pas 1 kVA:		
		- - - Transformateurs de mesure:		
8504 31 21		- - - - pour la mesure des tensions	3,7	0
8504 31 29		- - - - autres	3,7	0
8504 31 80		- - - autres	3,7	0
8504 32		- - d'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA:		
8504 32 20		- - - Transformateurs de mesure	3,7	0
8504 32 80		- - - autres	3,7	0
8504 33 00		- - d'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA	3,7	0
8504 34 00		- - d'une puissance excédant 500 kVA	3,7	0
8504 40		- Convertisseurs statiques:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8504 40 30		-- du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	exemption	0
		-- autres:		
8504 40 40		--- Redresseurs à semi-conducteur polycristallin	3,3	0
		--- autres:		
8504 40 55		---- Chargeurs d'accumulateurs	3,3	0
		---- autres:		
8504 40 81		---- Redresseurs	3,3	0
		---- Onduleurs:		
8504 40 84		----- d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	3,3	0
8504 40 88		----- d'une puissance excédant 7,5 kVA	3,3	0
8504 40 90		----- autres	3,3	0
8504 50		- autres bobines de réactance et autres selfs:		
8504 50 20		-- du type utilisé avec les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	exemption	0
8504 50 95		-- autres	3,7	0
8504 90		- Parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- de transformateurs, bobines de réactance et selfs:		
8504 90 05		--- Assemblages électroniques pour produits de la sous-position 8504 50 20	exemption	0
		--- autres:		
8504 90 11		---- Noyaux en ferrite	2,2	0
8504 90 18		---- autres	2,2	0
		-- de convertisseurs statiques:		
8504 90 91		--- Assemblages électroniques pour produits de la sous-position 8504 40 30	exemption	0
8504 90 99		--- autres	2,2	0
8505		Électro-aimants; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques:		
		- Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation:		
8505 11 00		-- en métal	2,2	0
8505 19		-- autres:		
8505 19 10		--- Aimants permanents en ferrite agglomérée	2,2	0
8505 19 90		--- autres	2,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8505 20 00		- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	2,2	0
8505 90		- autres, y compris les parties:		
8505 90 10		-- Électro-aimants	1,8	0
8505 90 30		-- Plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation	1,8	0
8505 90 50		-- Têtes de levage électromagnétiques	2,2	0
8505 90 90		-- Parties	1,8	0
8506		Piles et batteries de piles électriques:		
8506 10		- au bioxyde de manganèse:		
		-- alcalines:		
8506 10 11		--- Piles cylindriques	4,7	0
8506 10 15		--- Piles bouton	4,7	0
8506 10 19		--- autres	4,7	0
		-- autres:		
8506 10 91		--- Piles cylindriques	4,7	0
8506 10 95		--- Piles bouton	4,7	0
8506 10 99		--- autres	4,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8506 30		- à l'oxyde de mercure:		
8506 30 10		-- Piles cylindriques	4,7	0
8506 30 30		-- Piles bouton	4,7	0
8506 30 90		-- autres	4,7	0
8506 40		- à l'oxyde d'argent:		
8506 40 10		-- Piles cylindriques	4,7	0
8506 40 30		-- Piles bouton	4,7	0
8506 40 90		-- autres	4,7	0
8506 50		- au lithium		
8506 50 10		-- Piles Cylindriques	4,7	0
8506 50 30		-- Piles bouton	4,7	0
8506 50 90		-- autres	4,7	0
8506 60		- à l'air-zinc		
8506 60 10		-- Piles cylindriques	4,7	0
8506 60 30		-- Piles bouton	4,7	0
8506 60 90		-- autres	4,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8506 80		- autres piles et batteries de piles:		
8506 80 05		-- Batteries sèches au zinc-carbure d'une tension de 5,5 V ou plus mais n'excédant pas 6,5 V	exemption	0
8506 80 11		-- - Piles cylindriques	4,7	0
8506 80 15		-- - Piles bouton	4,7	0
8506 80 90		-- - autres	4,7	0
8506 90 00		- Parties	4,7	0
8507		Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire:		
8507 10		- au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston:		
		-- d'un poids n'excédant pas 5 kg:		
8507 10 41		-- - fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	0
8507 10 49		-- - autres	3,7	0
		-- d'un poids excédant 5 kg:		
8507 10 92		-- - fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	0
8507 10 98		-- - autres	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8507 20		- autres accumulateurs au plomb:		
		-- Accumulateurs de traction:		
8507 20 41		--- fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	0
8507 20 49		--- autres	3,7	0
		-- autres:		
8507 20 92		--- fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	0
8507 20 98		--- autres	3,7	0
8507 30		- au nickel-cadmium:		
8507 30 20		-- hermétiquement fermés	2,6	0
		-- autres:		
8507 30 81		--- Accumulateurs de traction	2,6	0
8507 30 89		--- autres	2,6	0
8507 40 00		- au nickel-fer	2,7	0
8507 80		- autres accumulateurs:		
8507 80 20		-- au nickel-hydrure	2,7	0
8507 80 30		-- au lithium-ion	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8507 80 80		- - autres	2,7	0
8507 90		- Parties:		
8507 90 20		- - Plaques pour accumulateurs	2,7	0
8507 90 30		- - Séparateurs	2,7	0
8507 90 90		- - autres	2,7	0
8508		Aspirateurs:		
		- avec moteur électrique incorporé:		
8508 11 00		- - d'une puissance n'excédant pas 1 500 W et dont le volume du réservoir n'excède pas 20 l	2,2	0
8508 19 00		- - autres	1,7	0
8508 60 00		- autres aspirateurs	1,7	0
8508 70 00		- Parties	1,7	0
8509		Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 8508:		
8509 40 00		- Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes	2,2	0
8509 80 00		- autres appareils	2,2	0
8509 90 00		- Parties	2,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8510		Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé:		
8510 10 00		- Rasoirs	2,2	0
8510 20 00		- Tondeuses	2,2	0
8510 30 00		- Appareils à épiler	2,2	0
8510 90 00		- Parties	2,2	0
8511		Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs:		
8511 10 00		- Bougies d'allumage	3,2	0
8511 20 00		- Magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques	3,2	0
8511 30 00		- Distributeurs; bobines d'allumage	3,2	0
8511 40 00		- Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices	3,2	0
8511 50 00		- autres génératrices	3,2	0
8511 80 00		- autres appareils et dispositifs	3,2	0
8511 90 00		- Parties	3,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8512		Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 8539), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles:		
8512 10 00		- Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	2,7	0
8512 20 00		- autres appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle	2,7	0
8512 30		- Appareils de signalisation acoustique:		
8512 30 10		- - Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol des types utilisés pour véhicules automobiles	2,2	0
8512 30 90		- - autres	2,7	0
8512 40 00		- Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée	2,7	0
8512 90		- Parties:		
8512 90 10		- - d'appareils de la sous-position 8512 30 10	2,2	0
8512 90 90		- - autres	2,7	0
8513		Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, par exemple), autres que les appareils d'éclairage du n° 8512:		
8513 10 00		- Lampes	5,7	0
8513 90 00		- Parties	5,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8514		Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques; autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques:		
8514 10		- Fours à résistance (à chauffage indirect):		
8514 10 10		- - Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	2,2	0
8514 10 80		- - autres	2,2	0
8514 20		- Fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques:		
8514 20 10		- - fonctionnant par induction	2,2	0
8514 20 80		- - fonctionnant par pertes diélectriques	2,2	0
8514 30		- autres fours:		
8514 30 19		- - à rayons infrarouges	2,2	0
8514 30 99		- - autres	2,2	0
8514 40 00		- autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques	2,2	0
8514 90 00		- Parties	2,2	0
8515		Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultrasons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de cermets:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Machines et appareils pour le brasage fort ou tendre:		
8515 11 00		-- Fers et pistolets à braser	2,7	0
8515 19 00		-- autres	2,7	0
		- Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance:		
8515 21 00		-- entièrement ou partiellement automatiques	2,7	0
8515 29		-- autres:		
8515 29 10		-- - pour le soudage en bout	2,7	0
8515 29 90		-- - autres	2,7	0
		- Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma:		
8515 31 00		-- entièrement ou partiellement automatiques	2,7	0
8515 39		-- autres:		
		-- - manuels, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage, et:		
8515 39 13		---- d'un transformateur	2,7	0
8515 39 18		---- d'une génératrice ou d'un convertisseur rotatif ou d'un convertisseur statique	2,7	0
8515 39 90		-- - autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8515 80		- autres machines et appareils:		
		-- pour le traitement des métaux:		
8515 80 11		-- - pour le soudage	2,7	0
8515 80 19		-- - autres	2,7	0
		-- autres:		
8515 80 91		-- - pour le soudage des matières plastiques par résistance	2,7	0
8515 80 99		-- - autres	2,7	0
8515 90 00		- Parties	2,7	0
8516		Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 8545:		
8516 10		- Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques:		
		-- Chauffe-eau:		
8516 10 11		-- - instantanés	2,7	0
8516 10 19		-- - autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8516 10 90		-- Thermoplongeurs	2,7	0
		- Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires:		
8516 21 00		-- Radiateurs à accumulation	2,7	0
8516 29		-- autres:		
8516 29 10		--- Radiateurs à circulation de liquide	2,7	0
8516 29 50		--- Radiateurs par convection	2,7	0
		--- autres:		
8516 29 91		--- à ventilateur incorporé	2,7	0
8516 29 99		--- autres	2,7	0
		- Appareils électrothermiques pour la coiffure ou pour sécher les mains:		
8516 31		-- Sèche-cheveux:		
8516 31 10		--- Casques séchoirs	2,7	0
8516 31 90		--- autres	2,7	0
8516 32 00		-- autres appareils pour la coiffure	2,7	0
8516 33 00		-- Appareils pour sécher les mains	2,7	0
8516 40		- Fers à repasser électriques:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8516 40 10		-- à vapeur	2,7	0
8516 40 90		-- autres	2,7	0
8516 50 00		- Fours à micro-ondes	5	0
8516 60		- autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires:		
8516 60 10		-- Cuisinières	2,7	0
		-- Réchauds (y compris les tables de cuisson):		
8516 60 51		-- - à encastrer	2,7	0
8516 60 59		-- - autres	2,7	0
8516 60 70		-- Grils et rôtissoires	2,7	0
8516 60 80		-- Fours à encastrer	2,7	0
8516 60 90		-- autres	2,7	0
		- autres appareils électrothermiques:		
8516 71 00		-- Appareils pour la préparation du café ou du thé	2,7	0
8516 72 00		-- Grille-pain	2,7	0
8516 79		-- autres:		
8516 79 20		-- - Friteuses	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8516 79 70		- - - autres	2,7	0
8516 80		- Résistances chauffantes:		
8516 80 20		- - montées sur un support en matière isolante	2,7	0
8516 80 80		- - autres	2,7	0
8516 90 00		- Parties	2,7	0
8517		Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n ^{os} 8443, 8525, 8527 ou 8528:		
		- Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil:		
8517 11 00		- - Postes téléphoniques d'utilisateurs par fil à combinés sans fil	exemption	0
8517 12 00		- - Téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	exemption	0
8517 18 00		- - autres	exemption	0
		- autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu):		
8517 61 00		- - Stations de base	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8517 62 00		-- Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage	exemption	0
8517 69		-- autres:		
8517 69 10		--- Visiophones	exemption	0
8517 69 20		--- Parlophones	exemption	0
		--- Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie, ou la radiotélégraphie:		
8517 69 31		---- Récepteurs de poche pour les installations d'appel, d'alarme ou de recherche de personnes	exemption	0
8517 69 39		---- autres	9,3	0
8517 69 90		--- autres	exemption	0
8517 70		- Parties:		
		-- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles:		
8517 70 11		--- Antennes destinées aux appareils de radiotéléphonie ou de radiotélégraphie	exemption	0
8517 70 15		--- Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles	5	0
8517 70 19		--- autres	3,6	0
8517 70 90		-- autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8518		Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs hautparleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son:		
8518 10		- Microphones et leurs supports:		
8518 10 30		- - Microphones dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 KHz, d'un diamètre n'excédant pas 10 mm et d'une hauteur n'excédant pas 3 mm, des types utilisés pour les télécommunications	exemption	0
8518 10 95		- - autres	2,5	0
		- Haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes:		
8518 21 00		- - Haut-parleur unique monté dans son enceinte	4,5	0
8518 22 00		- - Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	4,5	0
8518 29		- - autres:		
8518 29 30		- - - Haut-parleurs dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 KHz, d'un diamètre n'excédant pas 50 mm, des types utilisés pour les télécommunications	exemption	0
8518 29 95		- - - autres	3	0
8518 30		- Casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs:		
8518 30 20		- - Combinés de postes téléphoniques d'usagers par fil	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8518 30 95		-- autres	2	0
8518 40		- Amplificateurs électriques d'audiofréquence:		
8518 40 30		-- utilisés en téléphonie ou pour la mesure	3	0
		-- autres:		
8518 40 81		-- - ne comportant qu'une seule voie	4,5	0
8518 40 89		-- - autres	4,5	0
8518 50 00		- Appareils électriques d'amplification du son	2	0
8518 90 00		- Parties	2	0
8519		Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son:		
8519 20		- Appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement:		
8519 20 10		-- Électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	6	0
		-- autres:		
8519 20 91		-- - à système de lecture par faisceau laser	9,5	0
8519 20 99		-- - autres	4,5	0
8519 30 00		- Platines tourne-disques	2	0
8519 50 00		- Répondeurs téléphoniques	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres appareils:		
8519 81		-- utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs:		
		--- Appareils de reproduction du son (y compris lecteurs de cassettes), n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son:		
8519 81 11		---- Machines à dicter	5	0
		---- autres appareils de reproduction du son:		
8519 81 15		----- Lecteurs de cassettes de poche	exemption	0
		----- autres lecteurs de cassettes:		
8519 81 21		----- à système de lecture analogique et numérique	9	0
8519 81 25		----- autres	2	0
		----- autres:		
		----- à système de lecture par faisceau laser:		
8519 81 31		----- du type utilisé dans les véhicules automobiles, à disques d'un diamètre n'excédant pas 6,5 cm	9	0
8519 81 35		----- autres	9,5	0
8519 81 45		----- autres	4,5	0
		--- autres appareils:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8519 81 51		---- Machines à dicter ne pouvant fonctionner sans une source d'énergie extérieure	4	0
		---- autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, sur bandes magnétiques:		
		----- à cassettes:		
		----- avec amplificateur et un ou plusieurs haut-parleurs, incorporés:		
8519 81 55		----- pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure	exemption	0
8519 81 61		----- autres	2	0
8519 81 65		----- de poche	exemption	0
8519 81 75		----- autres	2	0
		----- autres:		
8519 81 81		----- utilisant des bandes magnétiques sur bobines, et permettant l'enregistrement ou la reproduction du son, soit à une seule vitesse de 19 cm/s, soit à plusieurs vitesses dont la vitesse de 19 cm/s associée exclusivement à des vitesses inférieures	2	0
8519 81 85		----- autres	7	0
8519 81 95		---- autres	2	0
8519 89		-- autres:		
		-- Appareils de reproduction du son, n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son:		
8519 89 11		---- Électrophones, autres que ceux du n° 8519 20	2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8519 89 15		- - - - Machines à dicter	5	0
8519 89 19		- - - - autres	4,5	0
8519 89 90		- - - autres	2	0
8521		Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques:		
8521 10		- à bandes magnétiques:		
8521 10 20		- - d'une largeur n'excédant pas 1,3 cm et permettant l'enregistrement ou la reproduction à une vitesse de défilement n'excédant pas 50 mm par seconde	14	0
8521 10 95		- - autres	8	0
8521 90 00		- autres	13,9	0
8522		Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n ^{os} 8519 à 8521:		
8522 10 00		- Lecteurs phonographiques	4	0
8522 90		- autres:		
8522 90 30		- - Aiguilles ou pointes; diamants, saphirs et autres pierres gemmes (précieuses ou fines) et pierres synthétiques ou reconstituées, montés ou non	exemption	0
		- - autres:		
		- - - Assemblages électroniques:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8522 90 41		- - - - Assemblages sur circuits imprimés pour produits de la sous-position 8519 50 00	exemption	0
8522 90 49		- - - - autres	4	0
8522 90 70		- - - Assemblages mono-cassette d'une épaisseur totale n'excédant pas 53 mm, du type utilisé pour la fabrication d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son	exemption	0
8522 90 80		- - - autres	4	0
8523		Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semiconducteurs, "cartes intelligentes" et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, même enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques, à l'exclusion des produits du chapitre 37:		
		- Supports magnétiques:		
8523 21 00		- - Cartes munies d'une piste magnétique	3,5	0
8523 29		- - autres:		
		- - - Bandes magnétiques; disques magnétiques:		
8523 29 15		- - - - non enregistrés	exemption	0
		- - - - autres:		
8523 29 31		- - - - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8523 29 33		----- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8523 29 39		----- autres	3,5	0
8523 29 90		--- autres	3,5	0
8523 40		- Supports optiques:		
		-- non enregistrés:		
8523 40 11		--- Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser d'une capacité d'enregistrement n'excédant pas 900 méga octets, autres qu'effaçables	exemption	0
8523 40 13		--- Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser d'une capacité d'enregistrement excédant 900 méga octets mais n'excédant pas 18 giga octets, autres qu'effaçables	exemption	0
8523 40 19		--- autres	exemption	0
		-- autres:		
		--- Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser:		
8523 40 25		---- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	0
		---- pour la reproduction du son uniquement:		
8523 40 31		---- d'un diamètre n'excédant pas 6,5 cm	3,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8523 40 39		----- d'un diamètre excédant 6,5 cm	3,5	0
		---- autres:		
8523 40 45		----- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
		----- autres:		
8523 40 51		----- Disques numériques versatiles (DVD)	3,5	0
8523 40 59		----- autres	3,5	0
		--- autres:		
8523 40 91		---- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	0
8523 40 93		---- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8523 40 99		---- autres	3,5	0
		- Supports à semi-conducteur:		
8523 51		-- Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs:		
8523 51 10		-- non enregistrés	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - autres:		
8523 51 91		- - - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	0
8523 51 93		- - - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8523 51 99		- - - - autres	3,5	0
8523 52		- - "Cartes intelligentes":		
8523 52 10		- - - incorporant au moins deux circuits intégrés électroniques	3,7	0
8523 52 90		- - - autres	exemption	0
8523 59		- - autres:		
8523 59 10		- - - non enregistrés	exemption	0
		- - - autres:		
8523 59 91		- - - - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	0
8523 59 93		- - - - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8523 59 99		- - - - autres	3,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8523 80		- autres:		
8523 80 10		-- non enregistrés	exemption	0
		-- autres:		
8523 80 91		-- - pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	exemption	0
8523 80 93		-- - pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
8523 80 99		-- - autres	3,5	0
8525		Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes:		
8525 50 00		- Appareils d'émission	3,6	0
8525 60 00		- Appareils d'émission incorporant un appareil de réception	exemption	0
8525 80		- Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes:		
		-- Caméras de télévision:		
8525 80 11		-- - comportant au moins 3 tubes de prise de vues	3	0
8525 80 19		-- - autres	4,9	0
8525 80 30		-- Appareils photographiques numériques	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- Caméscopes:		
8525 80 91		-- - permettant uniquement l'enregistrement du son et des images prises par la caméra de télévision	4,9	0
8525 80 99		-- - autres	12,5	0
8526		Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande:		
8526 10 00		- Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	3,7	0
		- autres:		
8526 91		-- Appareils de radionavigation:		
8526 91 20		-- - Récepteurs de radionavigation	3,7	0
8526 91 80		-- - autres	3,7	0
8526 92 00		-- Appareils de radiotélécommande	3,7	0
8527		Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie:		
		- Appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure:		
8527 12		-- Radiocassettes de poche:		
8527 12 10		-- - à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 12 90		-- - autres	10	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8527 13		-- autres appareils combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son:		
8527 13 10		--- à système de lecture par faisceau laser	12	0
		--- autres:		
8527 13 91		---- à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 13 99		---- autres	10	0
8527 19 00		-- autres	exemption	0
		- Appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles:		
8527 21		-- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son:		
		--- capables de recevoir et de décoder des signaux RDS (système de décodage d'informations routières):		
8527 21 20		---- à système de lecture par faisceau laser	14	0
		---- autres:		
8527 21 52		----- à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 21 59		----- autres	10	0
		--- autres:		
8527 21 70		---- à système de lecture par faisceau laser	14	0
		---- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8527 21 92		----- à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 21 98		----- autres	10	0
8527 29 00		-- autres	12	0
		- autres :		
8527 91		-- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son :		
		--- avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés sous une même enveloppe :		
8527 91 11		---- à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 91 19		---- autres	10	0
		--- autres :		
8527 91 35		---- à système de lecture par faisceau laser	12	0
		---- autres :		
8527 91 91		----- à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	0
8527 91 99		----- autres	10	0
8527 92		-- non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie :		
8527 92 10		--- Radioréveils	exemption	0
8527 92 90		--- autres	9	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8527 99 00		-- autres	9	0
8528		Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images:		
		- Moniteurs à tube cathodique:		
8528 41 00		-- des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	exemption	0
8528 49		-- autres:		
8528 49 10		--- en noir et blanc ou en autres monochromes	14	0
		--- en couleurs:		
8528 49 35		---- présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran inférieur à 1,5	14	0
		---- autres:		
8528 49 91		---- - dont les paramètres d'analyse n'excèdent pas 625 lignes	14	0
8528 49 99		---- - dont les paramètres d'analyse excèdent 625 lignes	14	0
		- autres moniteurs:		
8528 51 00		-- des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	exemption	0
8528 59		-- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8528 59 10		- - - en noir et blanc ou en autres monochromes	14	0
8528 59 90		- - - en couleurs	14	0
		- Projecteurs:		
8528 61 00		- - des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	exemption	0
8528 69		- - autres:		
8528 69 10		- - - fonctionnant à l'aide d'un écran plat (par exemple, à dispositifs à cristaux liquides), permettant l'affichage d'informations numériques générées par une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
		- - - autres:		
8528 69 91		- - - - en noir et blanc ou en autres monochromes	2	0
8528 69 99		- - - - en couleurs	14	0
		- Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images:		
8528 71		- - non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo:		
		- - - Récepteurs de signaux vidéophoniques (tuners):		
8528 71 11		- - - - Assemblages électroniques destinés à être incorporés dans une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8528 71 13		--- - Appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision ("modules séparés ayant une fonction de communication ")	exemption	0
8528 71 19		--- - autres	14	0
8528 71 90		--- - autres	14	0
8528 72		-- autres, en couleurs:		
8528 72 10		--- - Téléprojecteurs	14	0
8528 72 20		--- - Appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique	14	0
		-- - autres:		
		--- - avec tube-image incorporé:		
		--- - - présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran inférieur à 1,5 et dont la diagonale de l'écran :		
8528 72 31		----- n'excède pas 42 cm	14	0
8528 72 33		----- excède 42 cm mais n'excède pas 52 cm	14	0
8528 72 35		----- excède 52 cm mais n'excède pas 72 cm	14	0
8528 72 39		----- excède 72 cm	14	0
		----- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		----- dont les paramètres d'analyse n'excèdent pas 625 lignes et dont la diagonale de l'écran :		
8528 72 51		----- n'excède pas 75 cm	14	0
8528 72 59		----- excède 72 cm	14	0
8528 72 75		----- dont les paramètres d'analyse excèdent 625 lignes	14	0
		---- autres :		
8528 72 91		---- présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran inférieur à 1,5	14	0
8528 72 99		---- autres	14	0
8528 73 00		-- autres, en noir et blanc ou en autres monochromes	2	0
8529		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n ^{os} 8525 à 8528 :		
8529 10		- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types ; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles :		
		-- Antennes :		
8529 10 11		--- Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles	5	0
		--- Antennes d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision :		
8529 10 31		--- pour réception par satellite	3,6	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8529 10 39		- - - - autres	3,6	0
8529 10 65		- - - Antennes d'intérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision, y compris celles à incorporer	4	0
8529 10 69		- - - autres	3,6	0
8529 10 80		- - Filtres et séparateurs d'antennes	3,6	0
8529 10 95		- - autres	3,6	0
8529 90		- autres :		
8529 90 20		- - Parties d'appareils des sous-positions 8525 60 00, 8525 80 30, 8528 41 00, 8528 51 00 et 8528 61 00	exemption	0
		- - autres :		
		- - - Meubles et coffrets :		
8529 90 41		- - - - en bois	2	0
8529 90 49		- - - - en autres matières	3	0
8529 90 65		- - - Assemblages électroniques	3	0
		- - - autres :		
8529 90 92		- - - - pour caméras de télévision des sous-positions 8525 80 11 et 8525 80 19 et appareils des n ^{os} 8527 et 8528	5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8529 90 97		- - - - autres	3	0
8530		Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes (autres que ceux du n° 8608):		
8530 10 00		- Appareils pour voies ferrées ou similaires	1,7	0
8530 80 00		- autres appareils	1,7	0
8530 90 00		- Parties	1,7	0
8531		Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des n° 8512 ou 8530:		
8531 10		- Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires:		
8531 10 30		- - des types utilisés pour bâtiments	2,2	0
8531 10 95		- - autres	2,2	0
8531 20		- Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED):		
8531 20 20		- - à diodes émettrices de lumière (LED)	exemption	0
		- - incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD):		
8531 20 40		- - - incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) à matrice active	exemption	0
8531 20 95		- - - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8531 80		- autres appareils:		
8531 80 20		-- Dispositifs de visualisation à écran plat	exemption	0
8531 80 95		-- autres	2,2	0
8531 90		- Parties:		
8531 90 20		-- d'appareils du n° 8531 20 et de la sous-position 8531 80 20	exemption	0
8531 90 85		-- autres	2,2	0
8532		Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables:		
8532 10 00		- Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)	exemption	0
		- autres condensateurs fixes:		
8532 21 00		-- au tantale	exemption	0
8532 22 00		-- électrolytiques à l'aluminium	exemption	0
8532 23 00		-- à diélectrique en céramique, à une seule couche	exemption	0
8532 24 00		-- à diélectrique en céramique, multicouches	exemption	0
8532 25 00		-- à diélectrique en papier ou en matières plastiques	exemption	0
8532 29 00		-- autres	exemption	0
8532 30 00		- Condensateurs variables ou ajustables	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8532 90 00		- Parties	exemption	0
8533		Résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres):		
8533 10 00		- Résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche	exemption	0
		- autres résistances fixes:		
8533 21 00		- - pour une puissance n'excédant pas 20 W	exemption	0
8533 29 00		- - autres	exemption	0
		- Résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres) bobinées:		
8533 31 00		- - pour une puissance n'excédant pas 20 W	exemption	0
8533 39 00		- - autres	exemption	0
8533 40		- autres résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres):		
8533 40 10		- - pour une puissance n'excédant pas 20 W	exemption	0
8533 40 90		- - autres	exemption	0
8533 90 00		- Parties	exemption	0
8534 00		Circuits imprimés:		
		- ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts:		
8534 00 11		- - Circuits multicouches	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8534 00 19		- - autres	exemption	0
8534 00 90		- comportant d'autres éléments passifs	exemption	0
8535		Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, étaleurs d'ondes, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1 000 V:		
8535 10 00		- Fusibles et coupe-circuit à fusibles	2,7	0
		- Disjoncteurs:		
8535 21 00		- - pour une tension inférieure à 72,5 kV	2,7	0
8535 29 00		- - autres	2,7	0
8535 30		- Sectionneurs et interrupteurs		
8535 30 10		-- pour une tension inférieure à 72,5 kV	2,7	0
8535 30 90		-- autres	2,7	0
8535 40 00		- Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes	2,7	0
8535 90 00		- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8536		Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampes et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1 000 V; connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques:		
8536 10		- Fusibles et coupe-circuit à fusibles:		
8536 10 10		-- pour une intensité n'excédant pas 10 A	2,3	0
8536 10 50		-- pour une intensité excédant 10 A mais n'excédant pas 63 A	2,3	0
8536 10 90		-- pour une intensité excédant 63 A	2,3	0
8536 20		- Disjoncteurs:		
8536 20 10		-- pour une intensité n'excédant pas 63 A	2,3	0
8536 20 90		-- pour une intensité excédant 63 A	2,3	0
8536 30		- autres appareils pour la protection des circuits électriques:		
8536 30 10		-- pour une intensité n'excédant pas 16 A	2,3	0
8536 30 30		-- pour une intensité excédant 16 A mais n'excédant pas 125 A	2,3	0
8536 30 90		-- pour une intensité excédant 125 A	2,3	0
		- Relais:		
8536 41		-- pour une tension n'excédant pas 60 V:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8536 41 10		- - - pour une intensité n'excédant pas 2 A	2,3	0
8536 41 90		- - - pour une intensité excédant 2 A	2,3	0
8536 49 00		- - autres	2,3	0
8536 50		- autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs:		
8536 50 03		- - Interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique (interrupteurs CA à thyristor isolé)	exemption	0
8536 50 05		- - Interrupteurs électroniques, y compris interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique (technologie chip-on-chip)	exemption	0
8536 50 07		- - Interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant n'excédant pas 11 A	exemption	0
		- - autres:		
		- - - pour une tension n'excédant pas 60 V:		
8536 50 11		- - - - à touche ou à bouton	2,3	0
8536 50 15		- - - - rotatifs	2,3	0
8536 50 19		- - - - autres	2,3	0
8536 50 80		- - - autres	2,3	0
		- Douilles pour lampes, fiches et prises de courant:		
8536 61		- - Douilles pour lampes:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8536 61 10		- - - Douilles Edison	2,3	0
8536 61 90		- - - autres	2,3	0
8536 69		- - autres :		
8536 69 10		- - - pour câbles coaxiaux	exemption	0
8536 69 30		- - - pour circuits imprimés	exemption	0
8536 69 90		- - - autres	2,3	0
8536 70 00		- Connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques	3	0
8536 90		- autres appareils :		
8536 90 01		- - Éléments préfabriqués pour canalisations électriques	2,3	0
8536 90 10		- - Connexions et éléments de contact pour fils et câbles	exemption	0
8536 90 20		- - Testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur	exemption	0
8536 90 85		- - autres	2,3	0
8537		Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils des n ^{os} 8535 ou 8536, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du chapitre 90 ainsi que les appareils de commande numérique, autres que les appareils de commutation du n ^o 8517 :		
8537 10		- pour une tension n'excédant pas 1 000 V :		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8537 10 10		-- Armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information	2,1	0
		-- autres :		
8537 10 91		--- Appareils de commande à mémoire programmable	2,1	0
8537 10 99		--- autres	2,1	0
8537 20		- pour une tension excédant 1 000 V :		
8537 20 91		-- pour une tension excédant 1 000 V mais n'excédant pas 72,5 kV	2,1	0
8537 20 99		-- pour une tension excédant 72,5 kV	2,1	0
8538		Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n ^{os} 8535, 8536 ou 8537 :		
8538 10 00		- Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n ^o 8537, dépourvus de leurs appareils	2,2	0
8538 90		- autres :		
		-- pour testeurs de disques (wafers) à semi-conducteur de la sous-position 8536 90 20 :		
8538 90 11		--- Assemblages électroniques	3,2	0
8538 90 19		--- autres	1,7	0
		-- autres :		
8538 90 91		--- Assemblages électroniques	3,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8538 90 99		- - - autres	1,7	0
8539		Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc:		
8539 10 00		- Articles dits "phares et projecteurs scellés"	2,7	0
		- autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges:		
8539 21		- - halogènes, au tungstène:		
8539 21 30		- - - des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles	2,7	0
		- - - autres, d'une tension:		
8539 21 92		- - - - excédant 100 V	2,7	0
8539 21 98		- - - - n'excédant pas 100 V	2,7	0
8539 22		- - autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V:		
8539 22 10		- - - à réflecteurs	2,7	0
8539 22 90		- - - autres	2,7	0
8539 29		- - autres:		
8539 29 30		- - - des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles	2,7	0
		- - - autres, d'une tension:		
8539 29 92		- - - - excédant 100 V	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8539 29 98		- - - - n'excédant pas 100 V	2,7	0
		- Lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets:		
8539 31		- - fluorescents, à cathode chaude:		
8539 31 10		- - - à deux culots	2,7	0
8539 31 90		- - - autres	2,7	0
8539 32		- - Lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique:		
8539 32 10		- - - à vapeur de mercure	2,7	0
8539 32 50		- - - à vapeur de sodium	2,7	0
8539 32 90		- - - à halogénure métallique	2,7	0
8539 39 00		- - autres	2,7	0
		- Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc:		
8539 41 00		- - Lampes à arc	2,7	0
8539 49		- - autres:		
8539 49 10		- - - à rayons ultraviolets	2,7	0
8539 49 30		- - - à rayons infrarouges	2,7	0
8539 90		- Parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8539 90 10		-- Culots	2,7	0
8539 90 90		-- autres	2,7	0
8540		Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple)		
		- Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo:		
8540 11		-- en couleurs:		
		-- - présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran inférieur à 1,5 et dont la diagonale de l'écran:		
8540 11 11		--- - n'excède pas 42 cm	14	0
8540 11 13		--- - excède 42 cm mais n'excède pas 52 cm	14	0
8540 11 15		--- - excède 52 cm mais n'excède pas 72 cm	14	0
8540 11 19		--- - excède 72 cm	14	0
		-- - autres, dont la diagonale de l'écran:		
8540 11 91		--- - n'excède pas 75 cm	14	0
8540 11 99		--- - excède 75 cm	14	0
8540 12 00		-- en noir et blanc ou en autres monochromes	7,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8540 20		- Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode:		
8540 20 10		- - Tubes pour caméras de télévision	2,7	0
8540 20 80		- - autres tubes	2,7	0
8540 40 00		- Tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points inférieur à 0,4 mm	2,6	0
8540 50 00		- Tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes	2,6	0
8540 60 00		- autres tubes cathodiques	2,6	0
		- Tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carcinotrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille:		
8540 71 00		- - Magnétrons	2,7	0
8540 72 00		- - Klystrons	2,7	0
8540 79 00		- - autres	2,7	0
		- autres lampes, tubes et valves:		
8540 81 00		- - Tubes de réception ou d'amplification	2,7	0
8540 89 00		- - autres	2,7	0
		- Parties:		
8540 91 00		- - de tubes cathodiques	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8540 99 00		- - autres	2,7	0
8541		Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière; cristaux piézo-électriques montés:		
8541 10 00		- Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière	exemption	0
		- Transistors, autres que les phototransistors:		
8541 21 00		- - à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W	exemption	0
8541 29 00		- - autres	exemption	0
8541 30 00		- Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles	exemption	0
8541 40		- Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière:		
8541 40 10		- - Diodes émettrices de lumière, y compris les diodes laser	exemption	0
8541 40 90		- - autres	exemption	0
8541 50 00		- autres dispositifs à semi-conducteur	exemption	0
8541 60 00		- Cristaux piézo-électriques montés	exemption	0
8541 90 00		- Parties	exemption	0
8542		Circuits intégrés électroniques:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- Circuits intégrés électroniques:		
8542 31		-- Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits:		
8542 31 10		-- - Marchandises mentionnées dans la note de position 8 b 3) du présent chapitre	exemption	0
8542 31 90		-- - autres	exemption	0
8542 32		-- Mémoires:		
8542 32 10		-- - Marchandises mentionnées dans la note de position 8 b 3) du présent chapitre	exemption	0
		-- - autres:		
		--- Mémoires dynamiques à lecture-écriture à accès aléatoire (D-RAMs):		
8542 32 31		---- dont la capacité de mémorisation n'excède pas 512 Mbits	exemption	0
8542 32 39		---- dont la capacité de mémorisation excède 512 Mbits	exemption	0
8542 32 45		---- Mémoires statiques à lecture-écriture à accès aléatoire (S-RAMs), y compris les antémémoires à lecture-écriture à accès aléatoire (cache-RAMs)	exemption	0
8542 32 55		---- Mémoires à lecture exclusivement, programmables, effaçables aux rayons ultraviolets (EPROMs)	exemption	0
		---- Mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables (E ² PROMs), y compris les flash E ² PROMs:		
		---- - Flash E ² PROMs:		
8542 32 61		---- - dont la capacité de mémorisation n'excède pas 512 Mbits	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8542 32 69		----- dont la capacité de mémorisation excède 512 Mbits	exemption	0
8542 32 75		----- autres	exemption	0
8542 32 90		---- autres mémoires	exemption	0
8542 33 00		-- Amplificateurs	exemption	0
8542 39		-- autres:		
8542 39 10		--- Marchandises mentionnées dans la note de position 8 b 3) du présent chapitre	exemption	0
8542 39 90		--- autres	exemption	0
8542 90 00		- Parties	exemption	0
8543		Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:		
8543 10 00		- Accélérateurs de particules	4	0
8543 20 00		- Générateurs de signaux	3,7	0
8543 30 00		- Machines et appareils de galvanoplastie, électrolyse ou électrophorèse	3,7	0
8543 70		- autres machines et appareils:		
8543 70 10		-- Machines électriques avec fonctions de traduction ou de dictionnaire	exemption	0
8543 70 30		-- Amplificateurs d'antennes	3,7	0
		-- Bancs et ciels solaires et appareils similaires pour le bronzage:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - fonctionnant avec des tubes fluorescents à rayons ultraviolets A:		
8543 70 51		- - - - dont le tube le plus long ne peut excéder 100 cm	3,7	0
8543 70 55		- - - - autres	3,7	0
8543 70 59		- - - autres	3,7	0
8543 70 60		- - Électrificateurs de clôtures	3,7	0
8543 70 90		- - autres	3,7	0
8543 90 00		- Parties	3,7	0
8544		Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion:		
		- Fils pour bobinages:		
8544 11		- - en cuivre:		
8544 11 10		- - - émaillés ou laqués	3,7	0
8544 11 90		- - - autres	3,7	0
8544 19		- - autres:		
8544 19 10		- - - émaillés ou laqués	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8544 19 90		- - - autres	3,7	0
8544 20 00		- Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux	3,7	0
8544 30 00		- Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport	3,7	0
		- autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 1 000 V:		
8544 42		- - munis de pièces de connexion:		
8544 42 10		- - - des types utilisés pour les télécommunications	exemption	0
8544 42 90		- - - autres	3,3	0
8544 49		- - autres:		
8544 49 20		- - - des types utilisés pour les télécommunications, pour tensions n'excédant pas 80 V	exemption	0
		- - - autres:		
8544 49 91		- - - - Fils et câbles, d'un diamètre de brin excédant 0,51 mm	3,7	0
		- - - - autres:		
8544 49 93		- - - - - pour tensions n'excédant pas 80 V	3,7	0
8544 49 95		- - - - - pour tensions excédant 80 V mais inférieure à 1 000 V	3,7	0
8544 49 99		- - - - - pour une tension de 1 000 V	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8544 60		- autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1 000 V:		
8544 60 10		-- avec conducteur en cuivre	3,7	0
8544 60 90		-- avec autres conducteurs	3,7	0
8544 70 00		- Câbles de fibres optiques	exemption	0
8545		Électrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques:		
		- Électrodes:		
8545 11 00		-- des types utilisés pour fours	2,7	0
8545 19		-- autres:		
8545 19 10		--- Électrodes pour installations d'électrolyse	2,7	0
8545 19 90		--- autres	2,7	0
8545 20 00		- Balais	2,7	0
8545 90		- autres:		
8545 90 10		-- Résistances chauffantes	1,7	0
8545 90 90		-- autres	2,7	0
8546		Isolateurs en toutes matières pour l'électricité:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8546 10 00		- en verre	3,7	0
8546 20		- en céramique:		
8546 20 10		- - sans parties métalliques	4,7	0
		- - avec parties métalliques:		
8546 20 91		- - - pour lignes aériennes de transport d'énergie ou pour lignes de traction	4,7	0
8546 20 99		- - - autres	4,7	0
8546 90		- autres:		
8546 90 10		- - en matières plastiques	3,7	0
8546 90 90		- - autres	3,7	0
8547		Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n° 8546; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement:		
8547 10		- Pièces isolantes en céramique:		
8547 10 10		- - contenant en poids 80 % ou plus d'oxydes métalliques	4,7	0
8547 10 90		- - autres	4,7	0
8547 20 00		- Pièces isolantes en matières plastiques	3,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8547 90 00		- autres	3,7	0
8548		Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage; parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent chapitre:		
8548 10		- Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage:		
8548 10 10		-- Piles et batteries de piles électriques hors d'usage	4,7	0
		-- Accumulateurs électriques hors d'usage:		
8548 10 21		--- Accumulateurs au plomb	2,6	0
8548 10 29		--- autres	2,6	0
		-- Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques:		
8548 10 91		--- contenant du plomb	exemption	0
8548 10 99		--- autres	exemption	0
8548 90		- autres:		
8548 90 20		-- Mémoires sous formes multicombinatoires, telles que, par exemple, les piles (stack) D-RAM et modules	exemption	0
8548 90 90		-- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
XVII		SECTION XVII - MATÉRIEL DE TRANSPORT		
86		CHAPITRE 86 - VÉHICULES ET MATÉRIEL POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES ET LEURS PARTIES; APPAREILS MÉCANIQUES (Y COMPRIS ÉLECTROMÉCANIQUES) DE SIGNALISATION POUR VOIES DE COMMUNICATIONS		
8601		Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques:		
8601 10 00		- à source extérieure d'électricité	1,7	0
8601 20 00		- à accumulateurs électriques	1,7	0
8602		Autres locomotives et locotracteurs; tenders:		
8602 10 00		- Locomotives diesel-électrique	1,7	0
8602 90 00		- autres	1,7	0
8603		Automotrices et autorails, autres que ceux du n° 8604:		
8603 10 00		- à source extérieure d'électricité	1,7	0
8603 90 00		- autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8604 00 00		Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires, même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines, par exemple)	1,7	0
8605 00 00		Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires (à l'exclusion des voitures du n° 8604)	1,7	0
8606		Wagons pour le transport sur rail de marchandises:		
8606 10 00		- Wagons-citernes et similaires	1,7	0
8606 30 00		- Wagons à déchargement automatique, autres que ceux du n° 8606 10	1,7	0
		- autres:		
8606 91		- - couverts et fermés:		
8606 91 10		- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	1,7	0
8606 91 80		- - - autres	1,7	0
8606 92 00		- - ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)	1,7	0
8606 99 00		- - autres	1,7	0
8607		Parties de véhicules pour voies ferrées ou similaires:		
		- Bogies, bissels, essieux et roues, et leurs parties:		
8607 11 00		- - Bogies et bissels de traction	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8607 12 00		-- autres bogies et bissels	1,7	0
8607 19		-- autres, y compris les parties:		
		--- Essieux, montés ou non; roues et leurs parties:		
8607 19 01		---- coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	0
8607 19 11		---- en aciers estampés	2,7	0
8607 19 18		---- autres	2,7	0
		-- - Parties de bogies, bissels et similaires:		
8607 19 91		---- coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8607 19 99		---- autres	1,7	0
		- Freins et leurs parties:		
8607 21		-- Freins à air comprimé et leurs parties:		
8607 21 10		--- coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,7	0
8607 21 90		--- autres	1,7	0
8607 29		-- autres:		
8607 29 10		--- coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,7	0
8607 29 90		--- autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8607 30		- Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de choc, et leurs parties:		
8607 30 01		-- coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,7	0
8607 30 99		-- autres	1,7	0
		- autres:		
8607 91		-- de locomotives ou de locotracteurs:		
8607 91 10		-- - Boîtes d'essieux et leurs parties	3,7	0
		-- - autres:		
8607 91 91		--- - coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8607 91 99		--- - autres	1,7	0
8607 99		-- autres:		
8607 99 10		--- Boîtes d'essieux et leurs parties	3,7	0
8607 99 30		--- Caisses et leurs parties	1,7	0
8607 99 50		--- Châssis et leurs parties	1,7	0
8607 99 90		--- autres	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8608 00		Matériel fixe de voies ferrées ou similaires; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties:		
8608 00 10		- Matériel fixe et appareils pour voies ferrées	1,7	0
8608 00 30		- autres appareils	1,7	0
8608 00 90		- Parties	1,7	0
8609 00		Cadres et conteneurs (y compris les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport:		
8609 00 10		- Conteneurs munis de blindage en plomb de protection contre les radiations, pour le transport des matières radioactives (Euratom)	exemption	0
8609 00 90		- autres	exemption	0
87		CHAPITRE 87 - VOITURES AUTOMOBILES, TRACTEURS, CYCLES ET AUTRES VÉHICULES TERRESTRES, LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES		
8701		Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 8709):		
8701 10 00		- Motoculteurs	3	0
8701 20		- Tracteurs routiers pour semi-remorques:		
8701 20 10		- - neufs	16	0
8701 20 90		- - usagés	16	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8701 30		- Tracteurs à chenilles:		
8701 30 10		-- Véhicules conçus pour l'aménagement et l'entretien des pistes de neige	exemption	0
8701 30 90		-- autres	exemption	0
8701 90		- autres:		
		-- Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers (à l'exclusion des motoculteurs), à roues:		
		-- - neufs, d'une puissance de moteur:		
8701 90 11		--- - n'excédant pas 18 kW	exemption	0
8701 90 20		--- - excédant 18 kW mais n'excédant pas 37 kW	exemption	0
8701 90 25		--- - excédant 37 kW mais n'excédant pas 59 kW	exemption	0
8701 90 31		--- - excédant 59 kW mais n'excédant pas 75 kW	exemption	0
8701 90 35		--- - excédant 75 kW mais n'excédant pas 90 kW	exemption	0
8701 90 39		--- - excédant 90 kW	exemption	0
8701 90 50		--- usagés	exemption	0
8701 90 90		-- autres	7	0
8702		Véhicules automobiles pour le transport de dix personnes ou plus, chauffeur inclus:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8702 10		- à moteur à piston à allumage par compression (diesel et semi-diesel):		
		-- d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ :		
8702 10 11		--- neufs	16	0
8702 10 19		--- usagés	16	0
		-- d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ :		
8702 10 91		--- neufs	10	0
8702 10 99		--- usagés	10	0
8702 90		- autres:		
		-- à moteur à piston à allumage par étincelles:		
		--- d'une cylindrée excédant 2 800 cm ³ :		
8702 90 11		---- neufs	16	0
8702 90 19		---- usagés	16	0
		--- d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ :		
8702 90 31		---- neufs	10	0
8702 90 39		---- usagés	10	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8702 90 90		-- autres	10	0
8703		Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 8702), y compris les voitures du type "break" et les voitures de course:		
8703 10		- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires:		
8703 10 11		-- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) ou à moteur à piston à allumage par étincelles	5	0
8703 10 18		-- autres	10	0
		- autres véhicules, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles:		
8703 21		-- d'une cylindrée n'excédant pas 1 000 cm ³ :		
8703 21 10		--- neufs	10	0
8703 21 90		--- usagés	10	0
8703 22		-- d'une cylindrée excédant 1 000 cm ³ mais n'excédant pas 1 500 cm ³ :		
8703 22 10		--- neufs	10	0
8703 22 90		--- usagés	10	0
8703 23		-- d'une cylindrée excédant 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 3 000 cm ³ :		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - neufs:		
8703 23 11		- - - - Caravanes automotrices	10	0
8703 23 19		- - - - autres	10	0
8703 23 90		- - - usagés	10	0
8703 24		- - d'une cylindrée excédant 3 000 cm ³ :		
8703 24 10		- - - neufs	10	0
8703 24 90		- - - usagés	10	0
		- autres véhicules, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semidiesel):		
8703 31		- - d'une cylindrée n'excédant pas 1 500 cm ³ :		
8703 31 10		- - - neufs	10	0
8703 31 90		- - - usagés	10	0
8703 32		- - d'une cylindrée excédant 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 2 500 cm ³ :		
		- - - neufs:		
8703 32 11		- - - - Caravanes automotrices	10	0
8703 32 19		- - - - autres	10	0
8703 32 90		- - - usagés	10	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8703 33		-- d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ :		
		--- neufs :		
8703 33 11		---- Caravanes automotrices	10	0
8703 33 19		---- autres	10	0
8703 33 90		--- usagés	10	0
8703 90		- autres :		
8703 90 10		-- Véhicules à moteurs électriques	10	0
8703 90 90		-- autres	10	0
8704		Véhicules automobiles pour le transport de marchandises :		
8704 10		- Tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier :		
8704 10 10		-- à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) ou par étincelles	exemption	0
8704 10 90		-- autres	exemption	0
		- autres, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) :		
8704 21		-- d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t :		
8704 21 10		--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		--- autres:		
		---- à moteur d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ :		
8704 21 31		----- neufs	22	0
8704 21 39		----- usagés	22	0
		---- à moteur d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ :		
8704 21 91		----- neufs	10	0
8704 21 99		----- usagés	10	0
8704 22		-- d'un poids en charge maximal excédant 5 t mais n'excédant pas 20 t:		
8704 22 10		--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0
		--- autres:		
8704 22 91		---- neufs	22	0
8704 22 99		---- usagés	22	0
8704 23		-- d'un poids en charge maximal excédant 20 t:		
8704 23 10		--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0
		--- autres:		
8704 23 91		---- neufs	22	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8704 23 99		---- usagés	22	0
		- autres, à moteur à piston à allumage par étincelles:		
8704 31		-- d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 t:		
8704 31 10		-- - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0
		-- - autres:		
		---- à moteur d'une cylindrée excédant 2 800 cm ³ :		
8704 31 31		----- neufs	22	0
8704 31 39		----- usagés	22	0
		---- à moteur d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ :		
8704 31 91		----- neufs	10	0
8704 31 99		----- usagés	10	0
8704 32		-- d'un poids en charge maximal excédant 5 t:		
8704 32 10		-- - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	3,5	0
		-- - autres:		
8704 32 91		---- neufs	22	0
8704 32 99		---- usagés	22	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8704 90 00		- autres	10	0
8705		Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épanduses, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple):		
8705 10 00		- Camions-grues	3,7	0
8705 20 00		- Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	3,7	0
8705 30 00		- Voitures de lutte contre l'incendie	3,7	0
8705 40 00		- Camions-bétonnières	3,7	0
8705 90		- autres:		
8705 90 10		- - Voitures dépanneuses	3,7	0
8705 90 30		- - Voitures-pompes à béton	3,7	0
8705 90 90		- - autres	3,7	0
8706 00		Châssis des véhicules automobiles des n ^{os} 8701 à 8705, équipés de leur moteur:		
		- Châssis des tracteurs du n ^o 8701; châssis des véhicules automobiles des n ^{os} 8702, 8703 ou 8704 avec moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée excédant 2 800 cm ³ :		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8706 00 11		-- de véhicules automobiles du n° 8702 ou de véhicules automobiles du n° 8704	19	0
8706 00 19		-- autres	6	0
		- autres :		
8706 00 91		-- de véhicules automobiles du n° 8703	4,5	0
8706 00 99		-- autres	10	0
8707		Carrosseries des véhicules automobiles des n°s 8701 à 8705, y compris les cabines :		
8707 10		- des véhicules du n° 8703 :		
8707 10 10		-- destinés à l'industrie du montage	4,5	0
8707 10 90		-- autres	4,5	0
8707 90		- autres :		
8707 90 10		-- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	4,5	0
8707 90 90		-- autres	4,5	0
8708		Parties et accessoires des véhicules automobiles des n°s 8701 à 8705 :		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 10		- Pare-chocs et leurs parties:		
8708 10 10		-- destinés à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
8708 10 90		-- autres	4,5	0
		- autres parties et accessoires de carrosseries (y compris les cabines):		
8708 21		-- Ceintures de sécurité:		
8708 21 10		-- - destinées à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
8708 21 90		-- - autres	4,5	0
8708 29		-- autres:		
8708 29 10		-- - destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 29 90		- - - autres	4,5	0
8708 30		- Freins et servo-freins; leurs parties:		
8708 30 10		- - destinées à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		- - autres:		
8708 30 91		- - - pour freins à disques	4,5	0
8708 30 99		- - - autres	4,5	0
8708 40		- Boîtes de vitesses et leurs parties:		
8708 40 20		- - destinées à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		- - autres:		
8708 40 50		- - - Boîtes de vitesses	4,5	0
		- - - Parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 40 91		---- en aciers estampés	4,5	0
8708 40 99		---- autres	3,5	0
8708 50		- Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs; leurs parties:		
8708 50 20		-- destinés à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		-- autres:		
8708 50 35		--- Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs	4,5	0
		--- Parties:		
8708 50 55		---- en aciers estampés	4,5	0
		---- autres:		
8708 50 91		----- pour essieux porteurs	4,5	0
8708 50 99		----- autres	3,5	0
8708 70		- Roues, leurs parties et accessoires:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 70 10		-- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		-- autres:		
8708 70 50		--- Roues en aluminium; parties et accessoires de roues, en aluminium	4,5	0
8708 70 91		--- Parties de roues coulées d'une seule pièce en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier	3	0
8708 70 99		--- autres	4,5	0
8708 80		- Systèmes de suspension et leurs parties (y compris les amortisseurs de suspension):		
8708 80 20		-- destinés à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		-- autres:		
8708 80 35		--- Amortisseurs de suspension	4,5	0
8708 80 55		--- Barres stabilisatrices; barres de torsion	3,5	0
		--- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 80 91		---- en aciers estampés	4,5	0
8708 80 99		---- autres	3,5	0
		- autres parties et accessoires:		
8708 91		-- Radiateurs et leurs parties:		
8708 91 20		--- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		--- autres:		
8708 91 35		---- Radiateurs	4,5	0
		---- Parties:		
8708 91 91		----- en aciers estampés	4,5	0
8708 91 99		----- autres	3,5	0
8708 92		-- Silencieux et tuyaux d'échappement; leurs parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 92 20		--- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		--- autres:		
8708 92 35		---- Silencieux et tuyaux d'échappement	4,5	0
		---- Parties:		
8708 92 91		----- en aciers estampés	4,5	0
8708 92 99		----- autres	3,5	0
8708 93		-- Embrayages et leurs parties:		
8708 93 10		--- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
8708 93 90		--- autres	4,5	0
8708 94		-- Volants, colonnes et boîtiers de direction; leurs parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 94 20		--- destinés à l'industrie du montage: des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		--- autres:		
8708 94 35		---- Volants, colonnes et boîtiers de direction	4,5	0
		---- Parties:		
8708 94 91		----- en aciers estampés	4,5	0
8708 94 99		----- autres	3,5	0
8708 95		-- Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage (airbags); leurs parties:		
8708 95 10		--- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		--- autres:		
8708 95 91		---- en aciers estampés	4,5	0
8708 95 99		---- autres	3,5	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8708 99		-- autres:		
8708 99 10		--- destinés à l'industrie du montage: des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée n'excédant pas 2 500 cm ³ ou avec moteur à piston à allumage par étincelles d'une cylindrée n'excédant pas 2 800 cm ³ , des véhicules automobiles du n° 8705	3	0
		--- autres:		
8708 99 93		---- en aciers estampés	4,5	0
8708 99 97		---- autres	3,5	0
8709		Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares; leurs parties:		
		- Chariots:		
8709 11		-- électriques:		
8709 11 10		--- spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	2	0
8709 11 90		--- autres	4	0
8709 19		-- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8709 19 10		- - - spécialement conçus pour le transport des produits à forte radioactivité (Euratom)	2	0
8709 19 90		- - - autres	4	0
8709 90 00		- Parties	3,5	0
8710 00 00		Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties	1,7	0
8711		Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars:		
8711 10 00		- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³	8	0
8711 20		- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³ :		
8711 20 10		- - Scooters	8	0
		- - autres, d'une cylindrée:		
8711 20 91		- - - excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 80 cm ³	8	0
8711 20 93		- - - excédant 80 cm ³ mais n'excédant pas 125 cm ³	8	0
8711 20 98		- - - excédant 125 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	8	0
8711 30		- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³ :		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8711 30 10		-- d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 380 cm ³	6	0
8711 30 90		-- d'une cylindrée excédant 380 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³	6	0
8711 40 00		- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 500 cm ³ mais n'excédant pas 800 cm ³	6	0
8711 50 00		- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 800 cm ³	6	0
8711 90 00		- autres	6	0
8712 00		Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur:		
8712 00 10		- sans roulements à billes	15	0
		- autres:		
8712 00 30		-- Bicyclettes	14	0
8712 00 80		-- autres	15	0
8713		Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion:		
8713 10 00		- sans mécanisme de propulsion	exemption	0
8713 90 00		- autres	exemption	0
8714		Parties et accessoires des véhicules des n ^{os} 8711 à 8713:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- de motocycles (y compris les cyclomoteurs):		
8714 11 00		-- Selles	3,7	0
8714 19 00		-- autres	3,7	0
8714 20 00		- de fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides	exemption	0
		- autres:		
8714 91		-- Cadres et fourches, et leurs parties:		
8714 91 10		--- Cadres	4,7	0
8714 91 30		--- Fourches	4,7	0
8714 91 90		--- Parties	4,7	0
8714 92		-- Jantes et rayons:		
8714 92 10		--- Jantes	4,7	0
8714 92 90		--- Rayons	4,7	0
8714 93		-- Moyeux (autres que les moyeux à frein) et pignons de roues libres:		
8714 93 10		--- Moyeux	4,7	0
8714 93 90		--- Pignons de roues libres	4,7	0
8714 94		-- Freins, y compris les moyeux à frein, et leurs parties:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8714 94 10		- - - Moyeux à frein	4,7	0
8714 94 30		- - - autres freins	4,7	0
8714 94 90		- - - Parties	4,7	0
8714 95 00		- - Selles	4,7	0
8714 96		- - Pédales et pédaliers, et leurs parties:		
8714 96 10		- - - Pédales	4,7	0
8714 96 30		- - - Pédaliers	4,7	0
8714 96 90		- - - Parties	4,7	0
8714 99		- - autres:		
8714 99 10		- - - Guidons	4,7	0
8714 99 30		- - - Porte-bagages	4,7	0
8714 99 50		- - - Dérailleurs	4,7	0
8714 99 90		- - - autres; parties	4,7	0
8715 00		Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants, et leurs parties:		
8715 00 10		- Landaus, poussettes et voitures similaires	2,7	0
8715 00 90		- Parties	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8716		Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules non automobiles; leurs parties:		
8716 10		- Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane:		
8716 10 10		-- pliantes	2,7	0
		-- autres, d'un poids:		
8716 10 91		-- - n'excédant pas 750 kg	2,7	0
8716 10 94		-- - excédant 750 kg mais n'excédant pas 1 600 kg	2,7	0
8716 10 96		-- - excédant 1 600 kg mais n'excédant pas 3 500 kg	2,7	0
8716 10 99		-- - excédant 3 500 kg	2,7	0
8716 20 00		- Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	2,7	0
		- autres remorques et semi-remorques pour le transport des marchandises:		
8716 31 00		-- Citernes	2,7	0
8716 39		-- autres:		
8716 39 10		-- - spécialement conçues pour le transport de produits à forte radioactivité (Euratom)	2,7	0
		-- - autres:		
		---- neuves:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8716 39 30		----- Semi-remorques	2,7	0
		----- autres:		
8716 39 51		----- à un essieu	2,7	0
8716 39 59		----- autres	2,7	0
8716 39 80		---- usagées	2,7	0
8716 40 00		- autres remorques et semi-remorques	2,7	0
8716 80 00		- autres véhicules	1,7	0
8716 90		- Parties:		
8716 90 10		-- Châssis	1,7	0
8716 90 30		-- Carrosseries	1,7	0
8716 90 50		-- Essieux	1,7	0
8716 90 90		-- autres parties	1,7	0
88		CHAPITRE 88 - NAVIGATION AÉRIENNE OU SPATIALE		
8801 00		Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur:		
8801 00 10		- Ballons et dirigeables; planeurs et ailes volantes	3,7	0
8801 00 90		- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8802		Autres véhicules aériens (hélicoptères, avions, par exemple); véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux:		
		- Hélicoptères:		
8802 11 00		- - d'un poids à vide n'excédant pas 2 000 kg	7,5	0
8802 12 00		- - d'un poids à vide excédant 2 000 kg	2,7	0
8802 20 00		- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide n'excédant pas 2 000 kg	7,7	0
8802 30 00		- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2 000 kg mais n'excédant pas 15 000 kg	2,7	0
8802 40 00		- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15 000 kg	2,7	0
8802 60		- Véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux:		
8802 60 10		- - Véhicules spatiaux (y compris les satellites)	4,2	0
8802 60 90		- - Véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	4,2	0
8803		Parties des appareils des n ^{os} 8801 ou 8802:		
8803 10 00		- Hélices et rotors, et leurs parties	2,7	0
8803 20 00		- Trains d'atterrissage et leurs parties	2,7	0
8803 30 00		- autres parties d'avions ou d'hélicoptères	2,7	0
8803 90		- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8803 90 10		-- de cerfs-volants	1,7	0
8803 90 20		-- de véhicules spatiaux (y compris les satellites)	1,7	0
8803 90 30		-- de véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	1,7	0
8803 90 90		-- autres	2,7	0
8804 00 00		Parachutes (y compris les parachutes dirigeables et les parapentes) et rotochutes; leurs parties et accessoires	2,7	0
8805		Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires; appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties:		
8805 10		- Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties; appareils et dispositifs pour l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires, et leurs parties:		
8805 10 10		-- Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens et leurs parties	2,7	0
8805 10 90		-- autres	1,7	0
		- Appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties:		
8805 21 00		-- Simulateurs de combat aérien et leurs parties	1,7	0
8805 29 00		-- autres	1,7	0
89		CHAPITRE 89 - NAVIGATION MARITIME OU FLUVIALE		
8901		Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8901 10		- Paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs:		
8901 10 10		-- pour la navigation maritime	exemption	0
8901 10 90		-- autres	1,7	0
8901 20		- Bateaux-citernes:		
8901 20 10		-- pour la navigation maritime	exemption	0
8901 20 90		-- autres	1,7	0
8901 30		- Bateaux frigorifiques autres que ceux du n° 8901 20:		
8901 30 10		-- pour la navigation maritime	exemption	0
8901 30 90		-- autres	1,7	0
8901 90		- autres bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises:		
8901 90 10		-- pour la navigation maritime	exemption	0
		-- autres:		
8901 90 91		-- - sans propulsion mécanique	1,7	0
8901 90 99		-- - à propulsion mécanique	1,7	0
8902 00		Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- pour la navigation maritime:		
8902 00 12		-- d'une jauge brute excédant 250	exemption	0
8902 00 18		-- d'une jauge brute n'excédant pas 250	exemption	0
8902 00 90		- autres	1,7	0
8903		Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës:		
8903 10		- Bateaux gonflables:		
8903 10 10		-- d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	2,7	0
8903 10 90		-- autres	1,7	0
		- autres:		
8903 91		-- Bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire:		
8903 91 10		--- pour la navigation maritime	exemption	0
		--- autres:		
8903 91 92		---- d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	1,7	0
8903 91 99		---- d'une longueur excédant 7,5 m	1,7	0
8903 92		-- Bateaux à moteur, autres qu'à moteur hors-bord:		
8903 92 10		--- pour la navigation maritime	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- - - autres:		
8903 92 91		- - - - d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	1,7	0
8903 92 99		- - - - d'une longueur excédant 7,5 m	1,7	0
8903 99		- - autres:		
8903 99 10		- - - d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	2,7	0
		- - - autres:		
8903 99 91		- - - - d'une longueur n'excédant pas 7,5 m	1,7	0
8903 99 99		- - - - d'une longueur excédant 7,5 m	1,7	0
8904 00		Remorqueurs et bateaux-pousseurs:		
8904 00 10		- Remorqueurs	exemption	0
		- Bateaux-pousseurs:		
8904 00 91		- - pour la navigation maritime	exemption	0
8904 00 99		- - autres	1,7	0
8905		Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles:		
8905 10		- Bateaux-dragueurs:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8905 10 10		- - pour la navigation maritime	exemption	0
8905 10 90		- - autres	1,7	0
8905 20 00		- Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	exemption	0
8905 90		- autres :		
8905 90 10		- - pour la navigation maritime	exemption	0
8905 90 90		- - autres	1,7	0
8906		Autres bateaux, y compris les navires de guerre et les bateaux de sauvetage autres qu'à rames :		
8906 10 00		- Navires de guerre	exemption	0
8906 90		- autres :		
8906 90 10		- - pour la navigation maritime	exemption	0
		- - autres :		
8906 90 91		- - - d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	2,7	0
8906 90 99		- - - autres	1,7	0
8907		Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises, par exemple) :		
8907 10 00		- Radeaux gonflables	2,7	0
8907 90 00		- autres	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
8908 00 00		Bateaux et autres engins flottants à dépecer	exemption	0
XVIII		SECTION XVIII - INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; HORLOGERIE; INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS		
90		CHAPITRE 90 - INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS		
9001		Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 8544; matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles (y compris les verres de contact), prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement:		
9001 10		- Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques:		
9001 10 10		- - Câbles conducteurs d'images	2,9	0
9001 10 90		- - autres	2,9	0
9001 20 00		- Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	2,9	0
9001 30 00		- Verres de contact	2,9	0
9001 40		- Verres de lunetterie en verre:		
9001 40 20		- - non correcteurs	2,9	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- correcteurs:		
		--- complètement ouverts sur les deux faces:		
9001 40 41		---- unifocaux	2,9	0
9001 40 49		---- autres	2,9	0
9001 40 80		--- autres	2,9	0
9001 50		- Verres de lunetterie en autres matières:		
9001 50 20		-- non correcteurs	2,9	0
		-- correcteurs:		
		--- complètement ouverts sur les deux faces:		
9001 50 41		---- unifocaux	2,9	0
9001 50 49		---- autres	2,9	0
9001 50 80		--- autres	2,9	0
9001 90 00		- autres	2,9	0
9002		Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement:		
		- Objectifs:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9002 11 00		-- pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	6,7	0
9002 19 00		-- autres	6,7	0
9002 20 00		- Filtres	6,7	0
9002 90 00		- autres	6,7	0
9003		Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties:		
		- Montures:		
9003 11 00		-- en matières plastiques	2,2	0
9003 19		-- en autres matières:		
9003 19 10		-- - en métaux précieux, en plaqués ou doublés de métaux précieux	2,2	0
9003 19 30		-- - en métaux communs	2,2	0
9003 19 90		-- - en autres matières	2,2	0
9003 90 00		- Parties	2,2	0
9004		Lunettes (correctrices, protectrices ou autres) et articles similaires:		
9004 10		- Lunettes solaires:		
9004 10 10		-- avec verres travaillés optiquement	2,9	0
		-- autres:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9004 10 91		- - - avec verres en matières plastiques	2,9	0
9004 10 99		- - - autres	2,9	0
9004 90		- autres :		
9004 90 10		- - avec verres en matières plastiques	2,9	0
9004 90 90		- - autres	2,9	0
9005		Jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, et leurs bâtis; autres instruments d'astronomie et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radioastronomie :		
9005 10 00		- Jumelles	4,2	0
9005 80 00		- autres instruments	4,2	0
9005 90 00		- Parties et accessoires (y compris les bâtis)	4,2	0
9006		Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 8539 :		
9006 10 00		- Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	4,2	0
9006 30 00		- Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	4,2	0
9006 40 00		- Appareils photographiques à développement et tirage instantanés	3,2	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		- autres appareils photographiques:		
9006 51 00		-- à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 35 mm	4,2	0
9006 52 00		-- autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur inférieure à 35 mm	4,2	0
9006 53		-- autres, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm:		
9006 53 10		--- Appareils photographiques jetables	4,2	0
9006 53 80		--- autres	4,2	0
9006 59 00		-- autres	4,2	0
		- Appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie:		
9006 61 00		-- Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits "flashes électroniques")	3,2	0
9006 69 00		-- autres	3,2	0
		- Parties et accessoires:		
9006 91 00		-- d'appareils photographiques	3,7	0
9006 99 00		-- autres	3,2	0
9007		Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son:		
		- Caméras:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9007 11 00		-- pour films d'une largeur inférieure à 16 mm ou pour films double-8 mm	3,7	0
9007 19 00		-- autres	3,7	0
9007 20 00		- Projecteurs	3,7	0
		- Parties et accessoires:		
9007 91 00		-- de caméras	3,7	0
9007 92 00		-- de projecteurs	3,7	0
9008		Projecteurs d'images fixes; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction:		
9008 10 00		- Projecteurs de diapositives	3,7	0
9008 20 00		- Lecteurs de micro films, de microfiches ou d'autres microformats, même permettant l'obtention de copies	3,7	0
9008 30 00		- autres projecteurs d'images fixes	3,7	0
9008 40 00		- Appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction	3,7	0
9008 90 00		- Parties et accessoires	3,7	0
9010		Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; négatoscopes; écrans pour projections:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9010 10 00		- Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique	2,7	0
9010 50 00		- autres appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques; négatoscopes	2,7	0
9010 60 00		- Écrans pour projections	2,7	0
9010 90 00		- Parties et accessoires	2,7	0
9011		Microscopes optiques, y compris les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection:		
9011 10		- Microscopes stéréoscopiques:		
9011 10 10		- - munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	exemption	0
9011 10 90		- - autres	6,7	0
9011 20		- autres microscopes, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection:		
9011 20 10		- - Microscopes pour la photomicrographie munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	exemption	0
9011 20 90		- - autres	6,7	0
9011 80 00		- autres microscopes	6,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9011 90		- Parties et accessoires:		
9011 90 10		-- d'appareils des sous-positions 9011 10 10 ou 9011 20 10	exemption	0
9011 90 90		-- autres	6,7	0
9012		Microscopes autres qu'optiques; diffractographes:		
9012 10		- Microscopes autres qu'optiques et diffractographes:		
9012 10 10		-- Microscopes électroniques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques (wafers) à semi-conducteur ou de réticules	exemption	0
9012 10 90		-- autres	3,7	0
9012 90		- Parties et accessoires:		
9012 90 10		-- d'appareils de la sous-position 9012 10 10	exemption	0
9012 90 90		-- autres	3,7	0
9013		Dispositifs à cristaux liquides ne constituant pas des articles repris plus spécifiquement ailleurs; lasers, autres que les diodes laser; autres appareils et instruments d'optique, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre:		
9013 10 00		- Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou de la section XVI	4,7	0
9013 20 00		- Lasers, autres que les diodes laser	4,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9013 80		- autres dispositifs, appareils et instruments:		
		-- Dispositifs à cristaux liquides:		
9013 80 20		-- - Dispositifs à cristaux liquides à matrice active	exemption	0
9013 80 30		-- - autres	exemption	0
9013 80 90		-- autres	4,7	0
9013 90		- Parties et accessoires:		
9013 90 10		-- de dispositifs à cristaux liquides (LCD)	exemption	0
9013 90 90		-- autres	4,7	0
9014		Boussoles y compris les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation:		
9014 10 00		- boussoles, y compris les compas de navigation	2,7	0
9014 20		-- instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (autres que les boussoles):		
9014 20 20		-- centrales inertielles	3,7	0
9014 20 80		-- autres	3,7	0
9014 80 00		- autres instruments et appareils	3,7	0
9014 90 00		- Parties et accessoires	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9015		Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres:		
9015 10		- Télémètres:		
9015 10 10		- - électroniques	3,7	0
9015 10 90		- - autres	2,7	0
9015 20		- Théodolites et tachéomètres:		
9015 20 10		- - électroniques	3,7	0
9015 20 90		- - autres	2,7	0
9015 30		- Niveaux:		
9015 30 10		- - électroniques	3,7	0
9015 30 90		- - autres	2,7	0
9015 40		- Instruments et appareils de photogrammétrie:		
9015 40 10		- - électroniques	3,7	0
9015 40 90		- - autres	2,7	0
9015 80		- autres instruments et appareils:		
		- - électroniques:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9015 80 11		- - - de météorologie, d'hydrologie et de géophysique	3,7	0
9015 80 19		- - - autres	3,7	0
		- - autres :		
9015 80 91		- - - de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement et d'hydrographie	2,7	0
9015 80 93		- - - de météorologie, d'hydrologie et de géophysique	2,7	0
9015 80 99		- - - autres	2,7	0
9015 90 00		- Parties et accessoires	2,7	0
9016 00		Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids :		
9016 00 10		- Balances	3,7	0
9016 00 90		- Parties et accessoires	3,7	0
9017		Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micro mètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre :		
9017 10		- Tables et machines à dessiner, même automatiques :		
9017 10 10		- - Traceurs	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9017 10 90		-- autres	2,7	0
9017 20		- autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul:		
9017 20 05		-- Traceurs	exemption	0
		-- autres instruments de dessin:		
9017 20 11		-- - Étu is de mathématiques	2,7	0
9017 20 19		-- - autres	2,7	0
9017 20 39		-- Instruments de traçage	2,7	0
9017 20 90		-- Instruments de calcul	2,7	0
9017 30		- Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges:		
9017 30 10		-- Micromètres et pieds à coulisse	2,7	0
9017 30 90		-- autres (à l'exclusion de calibres dépourvus d'organe réglable de la position 9031)	2,7	0
9017 80		- autres instruments:		
9017 80 10		-- Mètres et règles divisées	2,7	0
9017 80 90		-- autres	2,7	0
9017 90 00		- Parties et accessoires	2,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9018		Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels:		
		- Appareils d'électrodiagnostic (y compris les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques):		
9018 11 00		-- Électrocardiographes	exemption	0
9018 12 00		-- Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique (scanners)	exemption	0
9018 13 00		-- Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	exemption	0
9018 14 00		-- Appareils de scintigraphie	exemption	0
9018 19		-- autres:		
9018 19 10		--- Appareils de surveillance simultanée de deux ou plusieurs paramètres physiologiques	exemption	0
9018 19 90		--- autres	exemption	0
9018 20 00		- Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges	exemption	0
		- Seringues, aiguilles, cathéters, canules et instruments similaires:		
9018 31		-- Seringues, avec ou sans aiguilles:		
9018 31 10		--- en matières plastiques	exemption	0
9018 31 90		--- autres	exemption	0
9018 32		-- Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9018 32 10		- - - Aiguilles tubulaires en métal	exemption	0
9018 32 90		- - - Aiguilles à sutures	exemption	0
9018 39 00		- - autres	exemption	0
		- autres instruments et appareils, pour l'art dentaire:		
9018 41 00		- - Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	exemption	0
9018 49		- - autres:		
9018 49 10		- - - Meulettes, disques, fraises et brosses, pour tours dentaires	exemption	0
9018 49 90		- - - autres	exemption	0
9018 50		- autres instruments et appareils d'ophtalmologie:		
9018 50 10		- - non optiques	exemption	0
9018 50 90		- - optiques	exemption	0
9018 90		- autres instruments et appareils:		
9018 90 10		- - Instruments et appareils pour la mesure de la pression artérielle	exemption	0
9018 90 20		- - Endoscopes	exemption	0
9018 90 30		- - Reins artificiels	exemption	0
		- - Appareils de diathermie:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9018 90 41		- - - à ultrasons	exemption	0
9018 90 49		- - - autres	exemption	0
9018 90 50		- - Appareils de transfusion	exemption	0
9018 90 60		- - Instruments et appareils d'anesthésie	exemption	0
9018 90 70		- - Lithotriteurs à ultrasons	exemption	0
9018 90 75		- - Appareils pour la stimulation nerveuse	exemption	0
9018 90 85		- - autres	exemption	0
9019		Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire:		
9019 10		- Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie:		
9019 10 10		- - Vibromasseurs électriques	exemption	0
9019 10 90		- - autres	exemption	0
9019 20 00		- Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	exemption	0
9020 00 00		Autres appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible	1,7	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9021		Articles et appareils d'orthopédie, y compris les ceintures et bandages médicochirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité:		
9021 10		- Articles et appareils d'orthopédie ou pour fractures:		
9021 10 10		-- Articles et appareils d'orthopédie	exemption	0
9021 10 90		-- Articles et appareils pour fractures	exemption	0
		- Articles et appareils de prothèse dentaire:		
9021 21		-- Dents artificielles:		
9021 21 10		--- en matières plastiques	exemption	0
9021 21 90		--- en autres matières	exemption	0
9021 29 00		-- autres	exemption	0
		- autres articles et appareils de prothèse:		
9021 31 00		-- Prothèses articulaires	exemption	0
9021 39		-- autres:		
9021 39 10		--- Prothèses oculaires	exemption	0
9021 39 90		--- autres	exemption	0
9021 40 00		- Appareils pour faciliter l'audition aux sourds, à l'exclusion des parties et accessoires	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9021 50 00		- Stimulateurs cardiaques, à l'exclusion des parties et accessoires	exemption	0
9021 90		- autres :		
9021 90 10		- - Parties et accessoires d'appareils pour faciliter l'audition aux sourds	exemption	0
9021 90 90		- - autres	exemption	0
9022		Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement:		
		- Appareils à rayons X, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie:		
9022 12 00		- - Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	exemption	0
9022 13 00		- - autres, pour l'art dentaire	exemption	0
9022 14 00		- - autres, pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires	exemption	0
9022 19 00		- - pour autres usages	exemption	0
		- Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie:		
9022 21 00		- - à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9022 29 00		- - pour autres usages	2,1	0
9022 30 00		- Tubes à rayons X	2,1	0
9022 90		- autres, y compris les parties et accessoires:		
9022 90 10		- - Écrans radiologiques, y compris les écrans dits "renforçateurs"; trames et grilles antidiffusantes	2,1	0
9022 90 90		- - autres	2,1	0
9023 00		Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement ou les expositions, par exemple), non susceptibles d'autres emplois:		
9023 00 10		- pour l'enseignement de la physique, de la chimie ou de la technique	1,4	0
9023 00 80		- autres	1,4	0
9024		Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple):		
9024 10		- Machines et appareils d'essais des métaux:		
9024 10 10		- - électroniques	3,2	0
		- - autres:		
9024 10 91		- - - universels et pour essais de traction	2,1	0
9024 10 93		- - - d'essais de dureté	2,1	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9024 10 99		- - - autres	2,1	0
9024 80		- autres machines et appareils:		
9024 80 10		- - électroniques	3,2	0
		- - autres:		
9024 80 91		- - - d'essais des textiles, papiers et cartons	2,1	0
9024 80 99		- - - autres	2,1	0
9024 90 00		- Parties et accessoires	2,1	0
9025		Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux:		
		- Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments:		
9025 11		- - à liquide, à lecture directe:		
9025 11 20		- - - médicaux ou vétérinaires	exemption	0
9025 11 80		- - - autres	2,8	0
9025 19		- - autres:		
9025 19 20		- - - électroniques	3,2	0
9025 19 80		- - - autres	2,1	0
9025 80		- autres instruments:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9025 80 20		- - Baromètres, non combinés à d'autres instruments	2,1	0
		- - autres :		
9025 80 40		- - - électroniques	3,2	0
9025 80 80		- - - autres	2,1	0
9025 90 00		- Parties et accessoires	3,2	0
9026		Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des instruments et appareils des n ^{os} 9014, 9015, 9028 ou 9032:		
9026 10		- pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides :		
		- - électroniques :		
9026 10 21		- - - Débitmètres	exemption	0
9026 10 29		- - - autres	exemption	0
		- - autres :		
9026 10 81		- - - Débitmètres	exemption	0
9026 10 89		- - - autres	exemption	0
9026 20		- pour la mesure ou le contrôle de la pression :		
9026 20 20		- - électroniques	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- autres:		
9026 20 40		-- - Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique	exemption	0
9026 20 80		-- - autres	exemption	0
9026 80		- autres instruments et appareils:		
9026 80 20		-- électroniques	exemption	0
9026 80 80		-- autres	exemption	0
9026 90 00		- Parties et accessoires	exemption	0
9027		Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple); instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques (y compris les indicateurs de temps de pose); microtomes:		
9027 10		- Analyseurs de gaz ou de fumées:		
9027 10 10		-- électroniques	2,5	0
9027 10 90		-- autres	2,5	0
9027 20 00		- Chromatographes et appareils d'électrophorèse	exemption	0
9027 30 00		- Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9027 50 00		- autres instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques (UV, visibles, IR)	exemption	0
9027 80		- autres instruments et appareils:		
9027 80 05		- - Posemètres	2,5	0
		- - autres:		
		- - - électroniques:		
9027 80 11		- - - - pH mètres, rH mètres et autres appareils pour mesurer la conductivité	exemption	0
9027 80 13		- - - - Appareils pour l'analyse des propriétés physiques des matériaux semi-conducteurs ou des substrats pour affichage à cristaux liquides ou des couches isolantes et conductrices associées lors de la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur ou d'affichages à cristaux liquides	exemption	0
9027 80 17		- - - - autres	exemption	0
		- - - autres:		
9027 80 91		- - - - Viscosimètres, porosimètres et dilatomètres	exemption	0
9027 80 93		- - - - Appareils pour l'analyse des propriétés physiques des matériaux semi-conducteurs ou des substrats pour affichage à cristaux liquides ou des couches isolantes et conductrices associées lors de la fabrication de disques (wafers) à semi-conducteur ou d'affichages à cristaux liquides	exemption	0
9027 80 97		- - - - autres	exemption	0
9027 90		- Microtomes; parties et accessoires:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9027 90 10		-- Microtomes	2,5	0
		-- Parties et accessoires:		
9027 90 50		-- - d'appareils des n ^{os} 9027 20 à 9027 80	exemption	0
9027 90 80		-- - de microtomes ou d'analyseurs de gaz ou de fumées	2,5	0
9028		Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage:		
9028 10 00		- Compteurs de gaz	2,1	0
9028 20 00		- Compteurs de liquides	2,1	0
9028 30		- Compteurs d'électricité:		
		-- pour courant alternatif:		
9028 30 11		-- - monophasé	2,1	0
9028 30 19		-- - polyphasé	2,1	0
9028 30 90		-- autres	2,1	0
9028 90		- Parties et accessoires:		
9028 90 10		-- de compteurs d'électricité	2,1	0
9028 90 90		-- autres	2,1	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9029		Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, par exemple); indicateurs de vitesse et tachymètres, autres que ceux des n ^{os} 9014 ou 9015; stroboscopes:		
9029 10 00		- Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires	1,9	0
9029 20		- Indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes:		
		- - Indicateurs de vitesse et tachymètres:		
9029 20 31		- - - Indicateurs de vitesse pour véhicules terrestres	2,6	0
9029 20 38		- - - autres	2,6	0
9029 20 90		- - Stroboscopes	2,6	0
9029 90 00		- Parties et accessoires	2,2	0
9030		Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes:		
9030 10 00		- Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	4,2	0
9030 20		- Oscilloscopes et oscillographes:		
9030 20 10		- - cathodiques	4,2	0
9030 20 30		- - autres, avec dispositif enregistreur	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
		-- autres:		
9030 20 91		--- électroniques	exemption	0
9030 20 99		--- autres	2,1	0
		- autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance:		
9030 31 00		-- Multimètres, sans dispositif enregistreur	4,2	0
9030 32 00		-- Multimètres, avec dispositif enregistreur	exemption	0
9030 33		-- autres, sans dispositif enregistreur:		
9030 33 10		--- électroniques	4,2	0
		--- autres:		
9030 33 91		---- Voltmètres	2,1	0
9030 33 99		---- autres	2,1	0
9030 39 00		-- autres, avec dispositif enregistreur	exemption	0
9030 40 00		- autres instruments et appareils, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, par exemple)	exemption	0
		- autres instruments et appareils:		
9030 82 00		-- pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9030 84 00		- - autres, avec dispositif enregistreur	exemption	0
9030 89		- - autres :		
9030 89 30		- - - électroniques	exemption	0
9030 89 90		- - - autres	2,1	0
9030 90		- Parties et accessoires :		
9030 90 20		- - pour appareils de la sous-position 9030 82 00	exemption	0
9030 90 85		- - autres	2,5	0
9031		Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre; projecteurs de profils :		
9031 10 00		- Machines à équilibrer les pièces mécaniques	2,8	0
9031 20 00		- Bancs d'essai	2,8	0
		- autres instruments et appareils optiques :		
9031 41 00		- - pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	exemption	0
9031 49		- - autres :		
9031 49 10		- - - Projecteurs de profils	2,8	0
9031 49 90		- - - autres	exemption	0

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9031 80		- autres instruments, appareils et machines:		
		-- électroniques:		
		-- - pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques:		
9031 80 32		--- - pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés pour la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	2,8	0
9031 80 34		--- - autres	2,8	0
9031 80 38		-- - autres	4	0
		-- autres:		
9031 80 91		-- - pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques	2,8	0
9031 80 98		-- - autres	4	0
9031 90		- Parties et accessoires:		
9031 90 20		-- pour appareils de la sous-position 9031 41 00 ou pour instruments et appareils optiques pour la mesure du niveau de contamination par particules de la surface des disques (wafers) à semi-conducteur de la sous-position 9031 49 90	exemption	0
9031 90 30		-- pour appareils de la sous-position 9031 80 32	2,8	0
9031 90 85		-- autres	2,8	0
9032		Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques:		
9032 10		- Thermostats:		

Liste de démantèlement tarifaire de l'UE				
NC 2007		Description	Taux de base	Catégorie
9032 10 20		-- électroniques	2,8	0
		-- autres :		
9032 10 81		-- - à dispositif de déclenchement électrique	2,1	0
9032 10 89		-- - autres	2,1	0
9032 20 00		- Manostats (pressostats)	2,8	0
		- autres instruments et appareils :		
9032 81 00		-- hydrauliques ou pneumatiques	2,8	0
9032 89 00		-- autres	2,8	0
9032 90 00		- Parties et accessoires	2,8	0
9033 00 00		Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre, pour machines, appareils, instruments ou articles du chapitre 90	3,7	0